

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº M21- 0060483

Optique 116273 Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1438 Société : MUPRAS

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : F.DOLLI Ahmed

Date de naissance : 21/01/1951

Adresse : DR. LAMARIBIA R. 1M. 42825527/8

Tél. : 06 65 22 00 71 Total des frais engagés : 912,70 Dhs

Docteur Rajaa RABHI

Neurologue - Explorations

Neurophysiologiques

EEG - EMG

3d. Yacoub Mansour N° 22 Espace El Mansour
2ème Etage N° 19 Maârif - Casablanca
Tél. 05 22 25 50 40 - GSM 06 61 09 29 48

Cachet du médecin :

Date de consultation : 03/03/2022

Nom et prénom du malade : F.DOLLI Ahmed Age: 71

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection : maladie de l'oeil

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

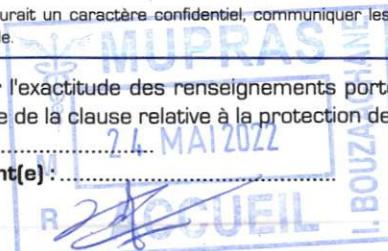
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : MUPRAS

24 MAI 2022

Le : 03/03/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
03/03/92	G			<p>Docteur RABHI Neurologue - Explorations Neurophysiologiques EEG - EMG 3d. Yacoub Mansour N° 22 Espace El Mansour 2ème Etage N° 19 Maârif - Casablanca Tél: 05 22 25 50 40 - GSM: 06 61 09 29 48</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>Docteur en Pharmacie H.M - Casablanca Tel: 05 22 63 64 86 05 22 62 52 34 ICE 00400872000093 Dar Lamine, Bloc P N° 612</p>	03.03.92	942,70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Cœfficient	
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G B	CŒFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Rajaa RABHI

- Neurologue
- Spécialiste des Maladies du Système Nerveux Central et Périphérique
- Explorations neurophysiologiques
- E.E.G - E.M.G.



الدكتورة رجاء رابحي

- اختصاصية في أمراض الجهاز العصبي والدماغ
- الفحص الكهربائي للدماغ
- الفحص الكهربائي للأعصاب والعضلات



Casablanca, le

- 03 - 03 - 22

FDOLLI

Alema

298,00

Isotropau 200

1/2 -

1/2

-

1/2 - 1/2

83,70

Derm xat

0 -

0

XOLMUS

561,00

Keptra 500

1 -

0

XOLMUS

942,70

XOLMUS

Dr Rajaa RABHI
Neurologue - Explorations
Neurophysiologiques

EEG - EMG

= 1 - 0 - 0

XOLMUS

شارع يعقوب المنصور الرقم 22 فضاء المنصور الطابق الثاني، الرقم 19 المغاربي.

الهاتف : 00 212 6 61 09 29 48 - المحمول : 00 212 5 22 25 50 40

2ème Espace Yacoub Mansour - Casablanca

ر. 00 212 22 25 50 40 - GSM : 00 212 6 61 09 29 48 - GSM : 00 212 6 61 09 29 48

raajaarabhi@gmail.com

GlaxoSmithKline Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat
PPV: 83,70 DH
ID: 648336
6 118001 140237

GlaxoSmithKline Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat
PPV: 561,00 DH
ID: 6487764
6 118001 142606

... (par ex. de la pâti...), ou par augmentation lente

Posologie usuelle

Comme pour tout traitement par la lévodopa, il convient d'administrer de faibles doses de Madopar pour commencer et de les augmenter ensuite progressivement, la posologie étant adaptée à chaque cas et maintenue aussi faible que possible au cours des différentes phases de la maladie. Les instructions posologiques figurant ci-après sont donc mentionnées à titre indicatif.

Traitements initial

Aux stades précoce de la maladie de Parkinson, il est recommandé de commencer le traitement par la prise de 1/4 comprimé de Madopar 250 trois ou quatre fois par jour.

Dès que la bonne tolérance au schéma thérapeutique initial a été confirmée, la posologie doit être augmentée lentement, en fonction de la réponse du patient (par exemple quatre doses par jour au lieu de trois, etc.). Si le patient peut être suivi très régulièrement, l'augmentation de la posologie peut être effectuée tous les deux ou trois jours. L'effet optimal est généralement atteint à une posologie journalière de 300-800 mg de lévodopa + 75-200 mg de bensérazide répartis en trois doses ou plus. Quatre à six semaines peuvent être nécessaires jusqu'à l'obtention de la posologie optimale.

S'il s'avère nécessaire d'augmenter encore plus la posologie journalière, cette augmentation doit avoir lieu mensuellement.

Traitements d'entretien

La posologie moyenne lors du traitement d'entretien est de 1/2 comprimé de Madopar 250. Le nombre de doses individuelles (pas moins de trois) et leur répartition au cours de la journée doivent être adaptés en fonction des besoins de chaque patient.

Instructions posologiques particulières

La posologie doit être ajustée chez tous les patients. Il est possible

Interactions pharmacocinétiques

L'administration concomitante de Madopar à libération non prolongée et de trihexyphénidyl, un anticholinergique, réduit la vitesse – mais pas l'ampleur – de l'absorption de la lévodopa. La prise concomitante de trihexyphénidyl et de Madopar n'a toutefois aucune influence sur la pharmacocinétique de la lévodopa.

L'administration simultanée d'antiacides et de Madopar réduit de 32 % l'absorption de la lévodopa.

Le sulfate de fer abaisse de 30-50 % la concentration sanguine maximale (C_{max}) et l'AUC de la lévodopa. La modification de la pharmacocinétique observée lors de la prise concomitante de sulfate de fer et de lévodopa semble être cliniquement significative non pas chez tous les patients, mais chez certains d'entre eux.

Le métoclopramide augmente le taux d'absorption et la concentration maximale de la lévodopa.

La dompéridone peut augmenter la biodisponibilité de la lévodopa en stimulant la vidange gastrique.

Interactions pharmacodynamiques

Inhibiteurs de la monoamine oxidase (MAO)

Madopar ne doit pas être administré en association avec des inhibiteurs non sélectifs et irréversibles de la monoamine oxydase (MAO). Si l'on

envisage un traitement par Madopar non sélectif de la MAO, il convient de faire une pause de deux semaines entre la fin du traitement par Madopar et le début de la prise de Madopar (voir « Indications et contre-indications »).

L'association d'inhibiteurs : Rasagilin, de même que l'amiodarone, tels que le moclobémide avec Madopar, peuvent réduire la vitesse et l'efficacité et la tolérance de la lévodopa. Il convient toutefois de rappeler que l'efficacité et la tolérance de la lévodopa peuvent être améliorées par l'association à un inhibiteur sélectif de la MAO-A et d'un inhibiteur

Distribué par Roche S.A. moins de 10 et le plus désirables tre...
Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marine
MADOPAR 200/50-100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH



6 118001 050697

giline ou MAO-A. Pour convient adaptée.